

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 27 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DRH 57 Modification de la délibération fixant la réglementation relative à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants de la Commune de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 89-259 du 24 avril 1989 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants modifié en dernier lieu par le décret n° 2011-16 du 4 janvier 2011 ;

Vu la délibération D.863 du 26 juin 1989 modifiée fixant la réglementation relative à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants de la Commune de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de modifier la délibération D.863 du 26 juin 1989 susvisée ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère

A l'article premier de la délibération D.863 du 26 juin 1989 susvisée, les mots : « indice 415 brut » sont remplacés par les mots : « indice brut 422 ».